



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Avril 2020 - n° 04

EDITORIAL

“Sicken-Thy-Neighbor”? L'OMC au défi du COVID-19

La perspective est sans surprise, aussi sans pitié : l'OMC entrevoit une chute du commerce mondial des marchandises située entre le dixième (scénario proche de 2008) et le tiers (plutôt la crise de 1929) de son niveau de l'an dernier, suivant la durée des confinements et l'ampleur des réactions des gouvernements. A côté des armes monétaire et budgétaire, la politique commerciale peut-elle aider entreprises et travailleurs privés d'activité et contribuer à résoudre la crise?

Le commerce exerce un impact direct sur les approvisionnements en matériels et médicaments indispensables à la lutte contre le virus. Les règles de l'OMC autorisent les mesures affectant leurs échanges, dès lors qu'elles poursuivent un objectif de santé publique. Ceux qui seraient tentés d'y dénoncer le protectionnisme devront y regarder à deux fois : une collectivité nationale peut légitimement vouloir restreindre quelque temps ses exportations (le GATT l'autorise pour les produits essentiels à la santé et, sous certaines conditions, les produits alimentaires), stimuler son approvisionnement en médicaments génériques en délivrant des licences obligatoires (système adapté à Doha en 2001 pour les pays les plus pauvres), ou abaisser le coût de ses achats médicaux en supprimant les droits de douanes. En matière sanitaire la seule question pertinente n'est pas celle du droit, incontesté, d'un Etat à agir sur son commerce pour protéger sa population, mais de déterminer s'il est possible d'atteindre des résultats plus efficaces par la coopération commerciale internationale. Or, à court-terme, cette voie coopérative paraît non seulement incontournable mais aussi supérieure, tant sont internationalisées les chaînes de valeur de la production sanitaire, au centre desquelles se trouve la Chine, pour plusieurs produits vitaux : masques, principes actifs de certains médicaments. A long-terme, la question de l'autonomie stratégique de chacun par rapport à ces sources internationales est posée et modèlera l'avenir de la mondialisation dans ce secteur : relocalisation industrielle et diversification des fournisseurs en fixeront les termes. Entre les deux, des idées ont été émises visant à favoriser au plus vite la circulation des biens nécessaires à la santé, par des mesures coordonnées de réduction tarifaire (à l'image de l'accord plurilatéral sur les produits pharmaceutiques conclu à la fin de l'Uruguay Round), ou de facilitation du commerce, en particulier via la reconnaissance des normes techniques (masques, ventilateurs...).

Sur le front économique, le commerce peut aussi jouer un rôle *pro* ou *contra* cyclique suivant qu'on le stimule ou le freine. C'est ici que le risque protectionniste pourrait théoriquement s'incarner, en déguisant en mesures sanitaires des comportements susceptibles de venir compliquer la sortie de crise. Pour cette raison, le G20 a appelé à ce que les mesures restrictives du commerce demeurent «ciblées, proportionnées, transparentes et temporaires». Certains suggèrent aussi qu'une libéralisation tarifaire, multilatérale, plurilatérale, bilatérale ou même unilatérale, pourrait contribuer à contrer la récession en stimulant la demande globale. L'idée n'est pas nécessairement évidente, tant l'effondrement de la demande dans cette crise paraît d'abord lié à celui de l'offre elle-même, en raison du confinement: une libéralisation tarifaire contribuerait-elle vraiment à stimuler la production dans cette situation inédite, que des chercheurs du MIT ont qualifié de « choc d'offre keynesien*»? L'approche mérite toutefois d'être discutée, pour qu'une mobilisation des instruments de politique commerciale puisse contribuer à l'efficacité des plans de relance.

En définitive, le défi vital pour l'OMC et, derrière elle, celui du multilatéralisme lui-même, reste le classique «chacun pour soi». La question n'est pas neuve, elle est même à l'origine du système commercial multilatéral. Mais elle prend aujourd'hui une forme renouvelée: le vieux “Beggar-Thy-Neighbor”, ce résumé funeste des stratégies protectionnistes et nationalistes ayant caractérisé les réponses à la crise de 1929, acquiert une portée et des enjeux nouveaux à la lueur des interdépendances sanitaires que révèle le COVID-19. Or la coopération multilatérale peut appuyer, voire amplifier, les efforts de lutte individuelle des Etats en renforçant leur intelligence collective et leur efficacité dans la lutte, par la transparence des actions, la mutualisation des meilleures pratiques et l'amélioration de l'accès de tous aux biens et services indispensables. L'OMC en a identifié l'enjeu, en engageant trois initiatives conjointes avec les organisations de l'OMS (Santé), la FAO (Agriculture et alimentation) et l'OMD (douanes) et le FMI pour unir leurs efforts contre les effets du virus et appeler leurs membres à la retenue en matière d'entraves au commerce des produits médicaux et alimentaires. 24 membres de l'OMC (dont l'Union Européenne, la Chine et les Etats-Unis) ont aussi appelé à s'abstenir de mesures de restrictions à l'exportation agricole.

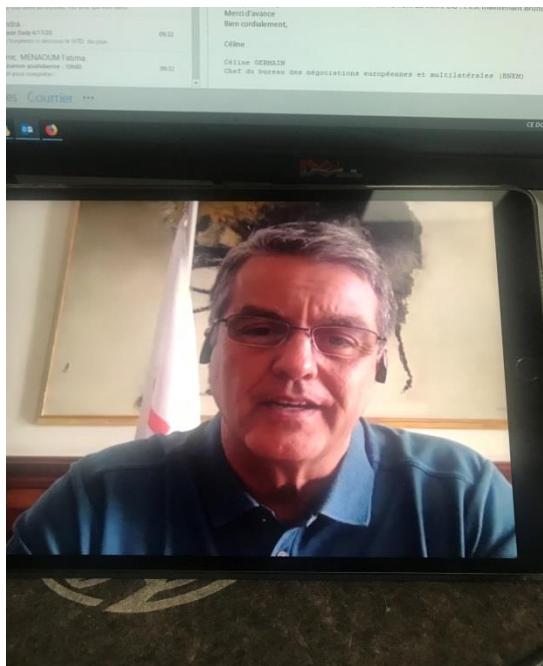
Jean-Marie PAUGAM

* Guerrieri, Lorenzoni, Straub et Werning – *Macroeconomic of COVID-19 : can negative supply shocks cause demand shortage ?* economics.mit.edu/files/19351

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

Réunion (virtuelle) informelle des chefs de délégation (HOD) de l'OMC, 17 avril 2020

Cette première réunion virtuelle de l'OMC était consacrée aux méthodes de travail en temps de crise du COVID-19. Il en est ressorti un accord à minima pour reprendre les discussions informelles par les moyens technologiques adaptés, mais aussi une réserve face à tous processus de portée décisionnelle, qui impactera en premier lieu la capacité à poursuivre la négociation sur la pêche. Les préoccupations exprimées sur le fond reflétaient la gravité de la crise et l'importance d'un maintien des flux commerciaux ouverts, en particulier pour les matériels de lutte sanitaire.



M. Roberto Azevêdo, Directeur général de l'OMC

L'Union Européenne, par la voix de son ambassadeur, s'est rangée parmi la poignée de membres exprimant leur disponibilité à reprendre les travaux par tous les moyens technologiques (réunions virtuelles) et juridiques (consultations écrites) envisageables, aussi bien pour des consultations informelles que des négociations formelles. **La plupart des participants, combinant des PED et des pays développés, répondait positivement à la proposition de réunions non-engageantes** (ouverture au travail virtuel pour les travaux non-décisionnels) **mais négativement, avec réserves ou prudence méthodologique à l'idée de discussions virtuelles et procédure écrite pour les enjeux décisionnels** et les négociations. Les préoccupations, de sécurité, confidentialité, mais aussi transparence et inclusivité, ou manque de capacités technologiques étaient mentionnées à l'appui des réserves exprimées.

Un refus franc de toute prise de décision ou de négociation par mode virtuel ou écrit était assez massivement exprimé par des PED principalement au nom de la difficulté de coordination avec leurs capitales, qui avaient en ce moment d'autres priorités que l'OMC dans la lutte contre la crise. **Une attitude réservée mais ouverte, proposant des approches graduelles, sélectives ou au cas par cas**, était suggérée par des membres importants, incluant l'idée que chaque Président de comité élabore une méthode de travail adaptée.

Sur le fond, nombreux soulignaient la gravité économique sans précédent de la crise du COVID-19. Le plus gravement, le représentant du **Brésil en estimait les dommages à l'équivalent d'une « guerre sans destruction physique »** et demandait la convocation formelle d'un conseil général de l'organisation pour en discuter. **Le souci de garantir des circuits commerciaux ouverts était exprimé par certains, en**

général (Canada, Singapour, Nouvelle-Zélande) mais **surtout pour l'accès aux médicaments essentiels** (Groupe ACP, Mongolie). Pour beaucoup l'OMC devait faire partie des solutions à la crise du COVID-19 et la poursuite des travaux était nécessaire pour garantir les droits des membres, points rappelés en particulier par l'Union Européenne, qui se référait aux messages des G7 et G20.

La volonté de poursuivre les négociations sur la pêche était portée notamment par l'UE et le Canada alors que d'autres membres (notamment en développement) appelaient au contraire à les reporter jusqu'à la fin de la période de crise.

En conclusion, le DG saluait la flexibilité exprimée par les membres pour l'avancement de travaux non-décisionnels et informels par les moyens virtuels et notait les importantes réserves de procédure et de substance exprimées à l'encontre des solutions à impact décisionnel possible : il s'engageait à poursuivre l'exploration des possibilités en la matière y compris les différentes plateformes existantes. **Le Président du Conseil Général convergeait avec lui, notait la demande d'une réunion formelle consacrée au COVID-19** dont il allait rapidement examiner la faisabilité.



Ambassadeur Joao Aguiar Machado, Représentant permanent de l'Union européenne auprès de l'OMC

Contact : jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr

Négociation sur les aides à la pêche

Les dernières réunions du groupe de négociations sur les aides à la pêche ont eu lieu début mars dernier.

Elles n'avaient pas permis la discussion d'une **proposition de l'Inde concernant le traitement spécial et différencié, ni d'une autre des PMA sur l'ensemble des aspects de la négociation**. Le président du groupe de négociation a en conséquence organisé une **consultation écrite** concernant ces propositions.

Ses résultats ont montré une opposition des pays développés mais également de certains pays en développement aux **propositions de l'Inde** sur le traitement spécial et différencié (TSD). Ces dernières étaient souvent jugées **trop larges** : exonération des eaux territoriales de PED de l'essentiel des disciplines, périodes de transition pour la pêche INN.

Concernant la « surcapacité-surpêche » l'Inde proposait un **traitement spécial et différencié assujéti au respect de certains critères** (PIB/habitant, part dans la pêche mondiale, poids de la pêche et de l'agriculture dans l'économie) qui ont toutefois été jugés **peu discriminants**. La **proposition des PMA** concernait l'ensemble des aspects de la négociation. Elle a également soulevé différentes interrogations et critiques. A noter notamment **l'exclusion des eaux**

territoriales de l'accord, la restriction des disciplines concernant la surcapacité surpêche à la pêche industrielle à grande échelle et les difficultés posées par la détermination des listes INN par les Etats côtiers. Par ailleurs de nombreux membres n'avaient pas répondu à cette sollicitation étant donné les difficultés suscitées par la crise actuelle.

Le président avait annoncé début mars qu'il souhaitait entamer rapidement **des négociations sur la base de textes** et avait proposé un premier texte sur une fraction des sujets surcapacité surpêche. Aucune réunion n'avait toutefois pu être organisée. Les **consultations organisées dernièrement** ont montré les **réticences de nombreux membres à poursuivre des négociations via des réunions virtuelles**. Par ailleurs le Président n'envisage pas de proposer un texte sur les autres sujets de la négociation s'il ne peut organiser rapidement une réunion. **La poursuite des négociations sur la pêche semble donc assujettie à une reprise des réunions physiques à l'OMC.**

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

Intervention du Directeur Général de l'OMC lors de la réunion des ministres de l'agriculture du G20

Lors de cette réunion virtuelle organisée par l'Arabie Saoudite le 21 avril, le Directeur Général a rappelé le rôle du commerce pour la sécurité alimentaire d'une part importante de la population mondiale. S'il n'apparaît pas actuellement de risque de pénurie au niveau mondial pour les principaux produits de base, il faut éviter les mesures qui pourraient entraîner des difficultés d'approvisionnement. A cette fin, toute mesure commerciale liée à la COVID doit être "ciblée, proportionnée, temporaire et transparente". Une coopération des membres est de plus en plus nécessaire.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

Prévisions du commerce mondial pour 2020

Le DG de l'OMC Roberto Azevêdo a tenu le 8 avril dernier une conférence de presse de présentation des chiffres du commerce mondial (https://www.wto.org/french/tratop_f/covid19_f/covid19_f.htm)

Sous l'effet de la pandémie de coronavirus, le commerce mondial devrait enregistrer une contraction entre 13 et 32% en 2020, supérieure à celle causée par la crise financière de 2008. Déjà entravés par les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, les incertitudes autour du Brexit, les échanges devraient subir un plongeon à 2 chiffres dans toutes les régions du monde. Ce rapport élabore 2 scénarii :

- Un scénario optimiste dans lequel le commerce mondial de marchandises baisserait de 13% en 2020 ce qui correspond à un recul similaire à celui observé lors de la crise de 2008 ;
- Un scénario pessimiste dans lequel la pandémie ne serait pas contenue et où la chute serait alors de 32% davantage similaire à la crise des années 30.

L'OMC estime, dans le scénario optimiste, si la pandémie peut être contrôlée relativement rapidement et que les mesures adéquates sont prises, le commerce pourrait retrouver son niveau pré-COVID en 2021. Il est probable que la crise touchera plus brutalement les secteurs ayant des chaînes de valeurs complexes notamment l'électronique et les produits automobiles. S'agissant du commerce des services, il pourrait être plus touché en raison des restrictions visant en particulier les transports et les voyages. L'impact du COVID-19 sur les services est dévastateur à cause de la nature même des services qui ne peuvent pas se stocker pour être consommés ultérieurement. Les pertes seront sèches ; les secteurs du tourisme, des transports, des voyages seront durablement touchés.

Les pays en développement et les PMA auront besoin de plus d'aide que les autres, cette crise les affectant de façon plus importante à la fois à cause de leurs systèmes sanitaires plus faibles et peu préparés et de leur système sociaux peu adaptés à autant de pertes d'emplois.

https://www.wto.org/english/news_e/pres20_e/pr855_e.htm

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

INITIATIVES MULTILATERALES ET RESSOURCES CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE COVID-19

Coopération entre organisations internationales pour lutter contre le coronavirus

Le directeur général a pris trois initiatives visant à mettre l'OMC au service de la lutte contre la crise, sanitaire comme économique.

La première a consisté à demander aux membres de l'OMC de bien vouloir notifier leurs mesures de politique commerciale éventuelles susceptibles d'affecter les échanges de biens et services pouvant contribuer à combattre l'épidémie. Ces mesures seront répertoriées à l'occasion du prochain rapport semestriel de l'organisation sur les restrictions aux échanges, exercice de suivi réalisé en temps ordinaire (depuis la crise de 2008) à des fins «antiprotectionnistes». Les mesures relatives aux COVID seront traitées séparément, dans une annexe spéciale, aux seules fins de transparence, mais sans être considérées parmi le lot commun des mesures commerciales. Une procédure de suivi similaire avait été mise en place en 2009 et 2010 pour le H1N1.

La seconde procède d'une proposition adressée aux leaders du G20, pour qu'ils instruisent l'OMC et l'OMS d'entreprendre un effort conjoint d'identification et codification des meilleures pratiques pour faciliter le commerce des produits et services permettant de lutter contre le virus. Dans la même lettre, le DG reprend le langage par ailleurs soumis aux ministres du commerce du G20, destiné à contenir les restrictions commerciales envisagées à des mesures «ciblées, proportionnées, transparentes, temporaires».

La troisième est un appel des directeurs de l'OMC OMS et FAO pour limiter les impacts des mesures liées au COVID-19 sur le commerce des produits alimentaires.

(https://www.wto.org/french/news_f/news20_f/figo_26mar20_f.htm)

Contact : jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr

Commerce agricole et pandémie

Par une communication du 22 avril, 24 membres de l'OMC (Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa-Rica, Union Européenne, Hong-Kong, Chine, Japon, Corée, Malawi, Mexique, Nouvelle Zélande, Paraguay, Pérou, Qatar, Singapour, Suisse, Taiwan, Royaume-Uni, Etats-Unis, Uruguay) appellent au **maintien de l'ouverture du commerce agricole** dans le cadre de la pandémie actuelle. Il est selon eux important de veiller au maintien d'un **bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement alimentaire**. Ils appellent notamment à **éviter les mesures de restriction aux exportations** qui contribuent à la volatilité des marchés mondiaux et aux pénuries alimentaires. Ils appellent également les membres à faire preuve de retenue dans la mise en place de **stocks de sécurité de produits agricoles** traditionnellement exportés. Ils leur rappellent également la nécessité de **notifier à l'OMC** leurs mesures commerciales.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

Rapport de l'OMC sur les mesures de restrictions à l'exportation

Un nouveau rapport du Secrétariat de l'OMC indique qu'à ce jour 80 pays et territoires douaniers ont adopté des prohibitions ou des restrictions à l'exportation en raison de la pandémie de COVID-19. Ce rapport, qui a été établi sur la base de renseignements provenant de sources officielles et d'agences de presse, appelle l'attention sur le manque actuel de transparence au niveau multilatéral et sur les risques à long terme que représentent les restrictions à l'exportation pour les chaînes d'approvisionnement mondiales et le bien-être public.

https://www.wto.org/english/tratop_e/covid19_e/export_prohibitions_report_e.pdf

Deux autres sources peuvent également être consultées sur cette question :

- **La page du centre du commerce international (ITC)** présente en temps réel les mesures commerciales liées au COVID-19 adoptées par les différents pays

<https://macmap.org/n/covid19>

COVID-19 et organisations multilatérales : liens utiles

- [International Trade Centre: COVID-19 and small businesses](#)
- [World Organisation for Animal Health COVID-19](#)
- [Base de données d'IATA sur les mesures gouvernementales](#)
- [Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique COVID-19](#)
- [Conseil international des céréales — Information de marché](#)
- [Consumers International COVID-19](#)
- [Dernières actualités de l'UNICEF sur la COVID-19](#)
- [FAO COVID-19](#)
- [Fonds international de développement agricole COVID-19](#)
- [IFPRI Food Export Restrictions Tracker](#)
- [Institut international de recherche sur les politiques alimentaires COVID-19](#)
- [Logistics Cluster COVID-19: points d'entrée des marchandises](#)
- [OIT: Le COVID-19 et le monde du travail](#)
- [OMS Flambée de COVID-19](#)
- [Organisation de l'aviation civile internationale \(OACI\), COVID-19 situation des aéroports](#)
- [Organisation mondiale du tourisme COVID-19](#)
- [Portail de la Banque mondiale sur la COVID-19](#)
- [Portail de la CNUCED sur la COVID-19](#)
- [Portail du FMI sur la COVID-19](#)
- [Portail de l'OCDE sur la COVID-19](#)
- [Portail de l'ONU sur la COVID-19](#)
- [Portail de l'Organisation mondiale des douanes sur la COVID-19](#)
- [Programme alimentaire mondial COVID-19](#)
- [Système d'information sur les marchés agricoles](#)
- [Union internationale des transports routiers \(IRU\), COVID-19](#)

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

ZOOM :

Le commerce des produits médicaux

La crise du Covid-19 met en exergue les **limites de l'accord OMC sur le commerce des produits pharmaceutiques** (1994).

Durant le cycle de l'Uruguay, 12 Membres de l'OMC (dont les Communautés européennes) ont conclu une **initiative sectorielle plurilatérale tarifaire prévoyant l'élimination des droits de douane sur certains produits pharmaceutiques sur une base NPF**. Recouvrant une liste initiale de 7000 produits pharmaceutiques, l'accord a depuis été élargi à plus de 8000 produits pharmaceutiques à travers trois réexamens de son champ d'application.

Or, face à la crise sanitaire actuelle, cet accord OMC est confronté à deux restrictions principales :

- Tout d'abord, malgré le fait que la liste de produits pharmaceutiques soit théoriquement soumise à un réexamen tous les 3 ans, cette dernière n'a pas été revue depuis 2010. En conséquence, il est estimé que **jusqu'à 1000 produits pharmaceutiques finis et 700 ingrédients ne sont pas inclus dans la liste** et donc soumis à des droits de douane. Dans le cadre de la **lutte anti-Covid 19, certains produits pharmaceutiques clés sont exclus du champ d'application de l'accord** (dont le paracétamol et l'ibuprofène).

- Ensuite, **l'effet utile de l'accord est réduit en raison de l'absence d'acteurs clés du commerce de produits pharmaceutiques**, tels que la Chine, l'Inde et le Brésil. Selon la base de données onusienne COMTRADE, le solde total de commerce de produits pharmaceutiques

dans les pays non-signataires de l'accord OMC est calculé à 39,73 milliards de dollars américains en 2006. Progressivement, ce solde a augmenté, pour atteindre 48,53 milliards de dollars américains en 2013. Cette évolution sous-entend qu'une **large proportion du marché mondial de produits pharmaceutiques est sujet à des droits tarifaires**, ce qui a des implications pour l'accès aux médicaments. Cette limite est d'autant plus problématique dans une situation de crise sanitaire où les exportateurs principaux de produits pharmaceutiques se positionnent comme fournisseur privilégié des Etats parties à l'accord (en particulier la Chine qui est déjà dans une optique post-Covid-19).

- Le 27 avril 2020, l'OMC a publié un rapport examinant dans quelle mesure les **produits médicaux sont échangés entre partenaires préférentiels et la différence de taux de libéralisation dans le cadre et en dehors de ces accords commerciaux régionaux (ACR)**. Le document met en évidence que, si le taux de libéralisation du commerce de produits médicaux dans le cadre d'ACR est déjà important (84% des Membres de l'OMC ont libéralisé le commerce de produits médicaux dans le cadre d'ACR), la pandémie actuelle appelle à une coopération accrue pour réduire davantage les barrières au commerce de produits médicaux (notamment par le biais d'accords de reconnaissance mutuelle). https://www.wto.org/english/tratop_e/covid19_e/medical_products_report_e.pdf

- Le 3 avril 2020, l'OMC a diffusé un rapport sur le commerce des produits médicaux considérés aujourd'hui comme essentiels et en situation de grave pénurie pour lutter contre la pandémie de **COVID-19** (médicaments, équipements médicaux et technologies, fournitures médicales pour hôpitaux et laboratoires et produits de protection personnelle). Ce rapport retrace les flux commerciaux de ces produits qui sont principalement fournis par l'Allemagne, les Etats-Unis, la Chine et la Suisse ainsi que les tarifs douaniers qui y sont appliqués.

- En 2019, le commerce de ces produits a ainsi représenté **1,7 % du total du commerce mondial de marchandises en 2019, soit environ 597 milliards USD et le droit de douane moyen s'est élevé à 4,8 %**, soit un taux inférieur au taux moyen de 7,6 % pour les produits non agricoles. **Les produits de protection personnelle (savon, masques de protection) restent soumis à un tarif douanier moyen élevé de 11,5 %, soit plus de cinq fois celui appliqué aux médicaments** (2,1 %), et vont jusqu'à 27 % dans certains pays. Seuls quatre pays ne prélèvent aucun droit de douane sur ces produits médicaux : Hong Kong, Islande, Macao et Singapour. https://www.wto.org/english/news_e/news20_e/rese_03apr20_e.pdf

Contacts : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr
hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr (VIA)

CALENDRIER DE L'OMC

Calendrier ordinaire

Pas de reprise des réunions physiques de l'OMC avant le début du mois de Juin au moment de la réalisation de ces Brèves

Forum public de l'OMC 2020

Le **Forum public de l'OMC est actuellement prévu du 29 septembre au 2 octobre 2020**. Cette session examinera le rôle joué par le système multilatéral commercial pendant un quart de siècle et comment l'OMC pourrait se renforcer pour répondre aux défis existants et futurs du commerce et de l'économie mondialisée, y compris les crises les plus inattendues comme la pandémie de COVID-19.

Sous le thème principal "Tirer parti des 25 ans de l'Organisation mondiale du commerce", les 3 sous-thèmes du forum public seront :

- "OMC : passé, présent et avenir"
- "L'innovation à l'ère numérique"
- "Action collective pour un commerce durable".

Ci-dessous le lien pour les informations utiles sur le Forum Public.

https://www.wto.org/english/news_e/news20_e/pf20_30mar20_e.htm

Ceux qui souhaitent **faire acte de candidature pour organiser une session** sont invités à la faire **avant le 1^{er} juin 2020**.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19
Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr
Web : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>
Directeur de publications : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent
Réalisation et diffusion : Sandra Dunon – Parution le 29/04/2020